

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

22/9/1983
DECRET N° 83/704 du /MTPS.DGTFP.DFP/07

Portant intégration et nomination de Monsieur
BAKOKOLO Léonard dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services Administra-
tifs et Financiers -SAF- (Administration Génér-
ale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

V I S A S :

D.G.B.

- ✓u la Constitution du 8 Juillet 1979;
✓u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de
la Constitution du 8 Juillet 1979;
✓u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnai-
res;
✓u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires;
✓u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la
catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF);
✓u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires;
✓u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des di-
verses catégories des cadres;
✓u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérar-
chies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires;
✓u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
✓u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonction-
naires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
✓u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements;
✓u le décret n° 74/229 du 10.6.74 portant attribution de certains avan-
tages, aux Economistes, Statisticiens et les Diplômés des Grands Ecoles et Ins-
tituts de l'Enseignement Supérieur du Commerce;
✓u le décret n° 77/74 du 4.4.77 portant nomination de Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement;
✓u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements individuels
des fonctionnaires;
✓u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;
✓u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.
80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
✓u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres
du Gouvernement;
✓u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du
Conseil des Ministres;
✓u la lettre n° 869/B.Y.MRP/SG/SP/GSC du 22 Juin 1983 au Membres du
Bureau Politique du C.C. du Parti Congolais du Travail, Secrétaire Général de
la C.S.C transmettant le dossier de l'intéressé;

DECRETE :

.../...

YB

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 et 74/229 des 29.12.62 et 10.6.74 susvisés, Monsieur BAKOKOLO Léonard, né le 1er Novembre 1948 à Brazzaville, titulaire de la Licence Es-Sciences Economiques et du Doctorat de 3° Cycle, Spécialité : Rationalisation des Choix Budgétaires obtenus à l'Université des Sciences et Techniques de Lille (FRANCE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2 :- Bénéficiaire d'une bonification de 2° échelons, Monsieur BAKOKOLO Léonard est reclassé et nommé Administrateur de 4° échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 3 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 4 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPG et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 22 Septembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement;

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard GOMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPG 1
- DGTFP.DFP 3
- DFP/BST 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- M.F. 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE ... 1
- SGCM/BC 2/-